AGILIANCE
AUDIT

FAMILLES RURALES FRANOIS SERRE-LES SAPINS

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 10 RUE DES ORBEUX – 25 770 SERRE LES SAPINS

Exercice 2024
(01/01/2024 - 31/12/2024)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2024

Établissement de Saône
2 rue de la Croix de Mission 25660 SAÔNE
03 81 25 56 37 - audit@agiliance.fr

Établissement de Vesoul
CS 90232 70004 VESOUL CEDEX
03 84 97 50 00 - audit@agiliance.fr

Établissement de Roche-lez-Beaupré
9 rue de Faltans 25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
03 81 60 52 72 - audit@agiliance.fr

SAS au capital de 15 000 € - SIREN 818 047 987 - APE : 6920 Z - RCS BESANCON - Identification intracommunautaire FR 32 818 047 987
Société de Commissariat aux Comptes inscrite auprès de la cour d'Appel de Besançon et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Besançon-Dijon

FAMILLES RURALES SERRE-LES SAPINS

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 10 RUE DES ORBEUX – 25 770 SERRE LES SAPINS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Aux sociétaires,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES FRANOIS SERRE LES SAPINS relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES FRANOIS SERRE LES SAPINS à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1er Janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'établissement des comptes de l'Association. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES FRANOIS SERRE LES SAPINS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son activité. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roche-Lez-Beaupré, le 29 Avril 2025
Le Commissaire aux Comptes

SAS AGILIANCE AUDIT
Représentée par :
Alexine GOUX, Associée

AGILIANCE AUDIT
Rue de la Croix de la Mission
25660 SAÔNE
audit@agiliance.fr
Siren 818 047 987
TVA FR 32 818 047 987

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

AGILIANCE AUDIT

ACTIF	BRUT	AMORT.	NET 24	NET 23	PASSIF	NET 24	NET 23
IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations	45 493 €	41 789 €	3 704 €	7 646 €	Report à nouveau	178 507 €	193 776 €
Cautions	0 €		0 €	0 €	Subventions	1 588 €	2 540 €
					Réserves	0 €	0 €
Autres titres	0 €		0 €	0 €	Résultat de l'exercice	-25 935 €	-15 269 €
TOT. ACTIF IMMOBILISE	**45 493 €**	**41 789 €**	**3 704 €**	**7 646 €**	***TOT. FONDS PROPRES***	**154 160 €**	**181 048 €**
CIRCULANT					***PROVISIONS***		
					Provisions pour risques et charges	3 926 €	2 440 €
					DETTES		
Clients et comptes rattachés	27 452 €	1 692 €	25 760 €	27 435 €	Dettes fournisseurs	20 110 €	22 525 €
Autres créances diverses	60 705 €		60 705 €	55 019 €	Autres dettes diverses	4 084 €	3 031 €
					Dettes fiscales et sociales	29 323 €	24 286 €
					Dettes financières	0 €	0 €
Disponibilité	120 900 €		120 900 €	142 732 €	Pdt constatés d'avance	0 €	0 €
Charges constatées d'avance	535 €		535 €	496 €			
TOT. ACTIF CIRCULANT	**209 592 €**	**1 692 €**	**207 900 €**	**225 682 €**	***TOTAL DES DETTES ET PROVISIONS***	**57 443 €**	**52 281 €**
TOTAL DE L'ACTIF	**255 085 €**	**43 481 €**	**211 604 €**	**233 329 €**	**TOTAL DU PASSIF**	**211 604 €**	**233 329 €**

Familles Rurales Franois Serre

Compte de résultat avec SIG

GLOBAL

du 01/01/24 au 31/12/24

COMPTE DE RESULTAT	Réal. N	Réal. N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	5 089,50 €	4 836,00 €
Cotisations différents échelons	5 089,50 €	4 836,00 €
Ventes de biens et de services	296 814,02 €	290 619,87 €
Participation des familles	287 312,23 €	278 028,09 €
Participations diverses	8 846,78 €	10 065,94 €
Part. associations MAD personnel	655,01 €	2 525,84 €
Vente de marchandises	0,00 €	0,00 €
CAF PSO/PSU	0,00 €	0,00 €
Remise accordée	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Concours publics	139 054,53 €	111 582,26 €
Subvention CTG	32 085,24 €	32 993,06 €
Subvention PSO/PSU	100 567,95 €	78 589,20 €
CAF PSU	0,00 €	
Subvention MSA	0,00 €	
Subvention Conseil departemental	0,00 €	
Subvention Conseil régional	0,00 €	
Subventions autres	6 401,34 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Subventions d'exploitation	115 506,11 €	113 710,23 €
Subventions fonct.CAF	0,00 €	0,00 €
Subventions Etat	0,00 €	0,00 €
Subventions intercommunales	0,00 €	0,00 €
Subventions communales	115 386,75 €	113 710,23 €
Subventions Conseil départemental	0,00 €	0,00 €
Subventions Conseil régional	0,00 €	0,00 €
Subventions diverses	119,36 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Ressources liés à la générosité du public	0,00 €	0,00 €
Dons legs Mécénat	0,00 €	
Reprises sur amortissements, dépréciation, provisions et transfert de charges	2 890,35 €	8 634,02 €
Transferts de charges Chorum CPAM	0,00 €	2 156,22 €
Autres transferts de charges d'exploitation	0,00 €	5 262,88 €
Reprises sur provision	2 890,35 €	1 214,92 €
	0,00 €	
Utilisation des fonds dédiés	0,00 €	
Autres produits	368,37 €	360,92 €
Produits divers de gestion courante	2,60 €	0,55 €
UDAF Fds special	365,77 €	360,37 €
Total I	559 722,88 €	529 743,30 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Cotisations	4 479,30 €	4 328,10 €
Cotisations différents échelons.	4 479,30 €	4 328,10 €
Achats	36 063,69 €	40 164,67 €
Alimentation Boisson	19 944,40 €	18 335,86 €
Fournitures d'activites	8 768,22 €	14 541,11 €
Fournitures d'entretien	3 337,72 €	3 444,73 €
Eau Electricite	0,00 €	0,00 €
Combustibles et Carburants	10,52 €	0,00 €
Fournitures diverses	4 002,83 €	3 842,97 €
Achats de marchandises	0,00 €	
Remises accordées	0,00 €	
Autres achats et charges externes	169 848,90 €	162 642,52 €

AGILIANCE AUDIT

Sous traitance repas	112 204,72 €	102 216,56 €
Loyers et charges locatives locaux	0,00 €	0,00 €
Locations	318,00 €	0,00 €
MAD locaux	8 244,48 €	7 825,02 €
Entretien et réparation	5 335,08 €	5 491,93 €
Prime d'assurance	598,47 €	0,00 €
Services extérieurs divers	76,00 €	608,47 €
MAD du personnel	17 408,96 €	23 884,04 €
Programme pedagogique	6 655,50 €	5 809,42 €
Honoraires	7 723,71 €	7 654,66 €
Transports	3 708,00 €	3 119,00 €
Hebergement	595,00 €	0,00 €
Reception restauration	1 422,69 €	1 761,68 €
Frais de deplacement	77,00 €	0,00 €
Frais de structure divers	5 481,29 €	4 271,74 €
Impôts, taxes et versements assimilés	355,00 €	350,00 €
Taxe sur salaire	0,00 €	0,00 €
Taxe transport	0,00 €	0,00 €
Taxes diverses	355,00 €	350,00 €
Salaires et traitements	377 989,94 €	337 036,62 €
Rémunération du personnel	375 315,14 €	329 779,02 €
Frais divers	0,00 €	0,00 €
Medecine du travail	2 674,80 €	1 545,60 €
Formation du personnel	0,00 €	5 712,00 €
Dotations aux amortissements et provisions	6 029,96 €	6 662,17 €
Dotation aux amortissements	3 942,66 €	5 413,80 €
Provision charges et risques divers	601,49 €	527,42 €
Provisions depart en retraite	1 485,81 €	720,95 €
	0,00 €	
Autres charges	2 871,55 €	1 139,83 €
Charges diverses de gestion courantes	14,48 €	3,73 €
Subventions accordées	0,00 €	0,00
Pertes sur créances irrécouvrables	2 631,07 €	906,10 €
Cotisation UDAF	226,00 €	230
Total II	597 638,34 €	552 323,91 €
1- RESULTAT D'EXLOITATION (I-II)	**-37 915,46 €**	**-22 580,61 €**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers divers	2 389,60 €	2 256,18 €
Total III	2 389,60 €	2 256,18 €
CHARGES FINANCIERES		
Interets des emprunts	0,00 €	0,00 €
Frais financiers divers	0,00 €	0,00 €
Total IV	0,00 €	0,00 €
2- RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**2 389,60 €**	**2 256,18 €**
3- RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**-35 525,86 €**	**-20 324,43 €**

AGILIANCE
AUDIT

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	0,00 €	179,30 €
Produits sur exercices anterieurs	9 714,76 €	8 382,15 €
Quote part de sub. equipement	952,67 €	696,00 €
Produits des cessions d'él. Actifs	696,00 €	317,56 €
Total V	11 363,43 €	9 575,01 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	3,24 €	149,02 €
Charges sur exercices antérieurs	1 040,26 €	3 674,61 €
VNC des elements actifs cedes	728,85 €	696
Total VI	1 772,35 €	4 519,63 €
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**9 591,08 €**	**5 055,38 €**
Impots sur les bénéfices (VIII)	0,00 €	0,00 €
Total des produits (I+III+V)	**573 475,91 €**	**541 574,49 €**
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	**599 410,69 €**	**556 843,54 €**
EXCEDENT OU DEFICIT (résultat net)	**-25 934,78 €**	**-15 269,05 €**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	8 566,27 €	
Total	**8 566,27 €**	**0,00 €**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mise à disposition gratuite de locaux		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	8 566,27 €	
Total	**8 566,27 €**	**0,00 €**

Je certifie sur l'honneur la sincérité des renseignements indiqués ci-dessus

Fait à Besançon

Le : 20/03/2025

Nom et Qualité du signataire :

Virginie BARROCA GIL

AGILIANCE AUDIT

Familles Rurales Franois Serre

ANNEXE 2024

Exercice clos le 31/12/2024
Durée : 12 mois

Résultat	-25 935 €
Total du bilan	211 604 €

Les notes indiquées ci-après, font parties intégrantes des comptes annuels.

1 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Familles Rurales Franois Serre est une association loi 1901 qui agit pour les familles afin de :
- Répondre à leurs besoins
- Les accompagner dans leurs missions d'éducation
- Défendre leurs intérêts

Les activités de l'association se structurent en deux parties :
- Des activités socio-culturelles et sportives
- Des services notamment les accueils loisirs enfants.

Les moyens mis en œuvre :
-les activités de l'association sont financées en partie par les usagers pour les activités service l'enfance jeunesses
- par la contribution des communes et la CAF pour les activités service l'enfance jeunesses et la maison du mieux vivres
les activités sont dans des locaux mis à disposition par les communes.
Les activités sont assurées par des salariés, des personnes mises à disposition ainsi que par des intervenants exterieurs.

2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Mise en place du Commissaires aux comptes à partir de la validation des comptes 2023, intervention 2024

Annulation du Vide grenier à 3 reprises (temps, réservation)

Ecriture du projet éducatif

Rappel sur l'affectation du résultat 2023 :

Le résultat dégagé à la clôture de l'année 2023 a été affecté conformément à la décision de l'Assemble générale de la façon suivante :

- Report à nouveau association	15 269,05 €
Total Résultat 2023	**15 269,05 €**

3 EVENEMENT POSTERIEUR DE L'EXERCICE

RAS

4 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
D'une manière générale, le matériel est amorti sur 3 ans, hormis le gros mobilier qui est amorti sur 5 ans et les véhicules sur 7 ans.

La méthode de provision de l'indemnité de départ en retraite a été modifiée afin de permettre un lissage de la provision sur les années restantes à travailler.
La provision est calculée pour les salariés susceptibles de partir en retraite dans 10 ans et est divisée en proportion égale
entre les années restants à travailler avant le départ à la retraite.

AGILIANCE
AUDIT

5 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

Immobilisations Corporels et Incorporels				
Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	5 198,12 €	- €	- €	5 198,12 €
Matériel de transport	- €	- €	- €	- €
Matériel de bureau et informatique	10 253,56 €	- €	- €	10 253,56 €
Mobilier	- €	- €	- €	- €
Matériel	30 041,00 €	- €	- €	30 041,00 €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	45 492,68 €	- €	- €	45 492,68 €

Amortissements des Immobilisations Corporels et Incorporels				
Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	5 198,12 €	- €	- €	5 198,12 €
Matériel de transport	- €	- €	- €	- €
Matériel de bureau et informatique	8 224,13 €	851,20 €	- €	9 075,33 €
Mobilier	- €	- €	- €	- €
Matériel	24 423,95 €	3 091,46 €	- €	27 515,41 €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	37 846,20 €	3 942,66 €	- €	41 788,86 €

Etat des Créances

CREANCES	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Prêts	- €	- €	- €	- €
Cautions	- €	- €	- €	- €
Sous Total	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
Usagers	22 696,35 €	22 696,35 €	- €	- €
Etat et organismes publiques	54 899,51 €	54 899,51 €	- €	- €
Collectivités locales	- €	- €	- €	- €
Autres créances	10 561,28 €	10 561,28 €	- €	- €
Sous Total	***88 157,14 €***	***88 157,14 €***	**- €**	**- €**
Charges constatées d'avance	534,57 €	534,57 €		
Total créances	**88 691,71 €**	**88 691,71 €**	**- €**	**- €**

Charges Constatées d'Avance	534,57 €
Maintenance info et licences info	534,57 €

Provisions Dépréciations

Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Provision des comptes clients	3 948,25 €	- €	2 256,01 €	1 692,24 €
Provision des partenaires	- €	- €	- €	- €
Provision prêts et participation avec droit de reprise	- €	- €	- €	- €
	3 948,25 €	**- €**	**2 256,01 €**	**1 692,24 €**

Provisions pour Risques et Retraite

Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Provision risque				- €
Provision retraite	2 440,04 €	1 485,81 €	- €	3 925,85 €
	2 440,04 €	**1 485,81 €**	**- €**	**3 925,85 €**

AGILIANCE AUDIT

6 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN PASSIF

Subventions d'Investissements				
Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Subventions CAF	2 858,00 €	- €	- €	2 858,00 €
Subventions et mécénat Crédit Agricole	- €	- €	- €	- €
	2 858,00 €	- €	- €	2 858,00 €

Reprise des Subventions d'Investissements				
Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Subventions CAF	317,56 €	952,67 €	- €	1 270,23 €
Subventions Crédit Agricole	- €	- €	- €	- €
	317,56 €	952,67 €	- €	1 270,23 €

Etat des Dettes				
DETTES	Montant brut	A moins d'un an	Entre 2 et 5 ans	A plus de cinq ans
Dettes financières				
Etablissement de crédit	- €	- €	- €	- €
Sous total	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
Autres Dettes				
Fournisseurs	20 110,44 €	20 110,44 €	- €	- €
Autres dettes diverses	- €	- €	- €	- €
Dettes Usagers	4 084,14 €	4 084,14 €	- €	- €
Dettes Personnel	10 041,00 €	10 041,00 €	- €	- €
Dettes Associations et fédérations		- €	- €	- €
Sécurité sociale et aut.org. sociaux	19 281,94 €	19 281,94 €	- €	- €
Etat et autres collectivités publiques		- €	- €	- €
Sous total	**53 517,52 €**	**53 517,52 €**	**- €**	**- €**
TOTAL	**53 517,52 €**	**53 517,52 €**	**- €**	**- €**
Produits constatés d'avance	- €	- €		
TOTAL GENERAL	**53 517,52 €**	**53 517,52 €**	**- €**	**- €**

Produits Constatés d'Avance	**- €**

Factures Non Parvenues	**3 759,36 €**
Alméria	39,36 €
CAC intervention 2024	3 720 €

Répartition des produits liés à l'adhésion Familles Rurales

	Nb adh	Tarif Unit	Montant
Cotisations FD 25	237	18,90 €	4 479,30 €
Cotisation association locale	237	0,60 €	142,20 €
		19,50 €	**4 621,50 €**

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Elles se décomposent comme suit :

Charges exceptionnelles	**3,24 €**
Régul familles	3,24 €

Charges sur exercices antérieurs	**1 040,26 €**
Factures non estimées à la cloture	1 022,26 €
Régul familles	18,00 €

AGILIANCE AUDIT

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils se décomposent comme suit :

Produits exceptionnels	**0,00 €**

Produits sur exercices antérieurs	**9 714,76 €**
CAF Plan mercredi	5 005,01 €
CAF régularisation ATL 2021-2022	4 709,75 €

Quote part subvention investissement viré au résultat	**952,67 €**

7 EFFECTIF

Effectif Moyen (en équivalent temps plein)	Personnel salarié	Personnel mis à disposition GEFC
Employés et cadres confondus	11,86	0,10
TOTAL	**11,86**	**0,10**

8 EMPRUNTS EN COURS

Pas d'emprunt en cours

9 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DEPART EN RETRAITE

Une provision pour départ en retraite est constituée au titre des salariés succeptibles de partir au cours des dix prochaines années.

10 PROJECTIONS 2025

11 DETAIL DES SUBVENTIONS

Familles	287 312,23 €
CAF	139 054,53 €
MSA	- €
Communes	115 386,75 €
Syndicats Intercommunaux	- €
Etat	119,36 €
	541 872,87 €

0

12 LE BENEVOLAT ET LE SOUTIEN DES FINANCEURS AVEC MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MATERIEL ET PERSONNEL

En 2024, nous avons recensé 572 heures environ effectuées par des bénévoles :

- CA 140
- Vide Grenier 102
- Bourse aux jouets 100
- Soirée jeux 40
- Commissions 140
- Portes ouvertes MMV 50

Ces heures représentent une valorisation économique de 8566,27 €

AGILIANCE AUDIT